

CERTIFICAT DE CONFORMITE DU CONTROLE DE LA PRODUCTION EN USINE

numéro

1176-CPR-00M/417

Ce certificat confirme qu'en vertu du Règlement (UE) 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement pour produits de construction), il a été constaté que le produit de construction

Eléments de maçonnerie Eléments de maçonnerie en béton de granulats (granulats courants et légers) - Catégorie I

fabriqué dans l'établissement de fabrication et mis à disposition sur le marché par

Conforbeton sa Rue du Pays-Bas 48 - 6061 Montignies-Sur-Sambre - Belgique

est soumis par le fabricant, conformément au système d'évaluation et de vérification de la constance des performances 2+, à la détermination du produit type, un contrôle de la production en usine et des essais sur des échantillons prélevés dans l'usine conformément au plan d'essais prescrit.

PROBETON a effectué l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine et est chargé de la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine

Ce certificat confirme que toutes les exigences relatives au contrôle de la production en usine conformément à l'Annexe ZA de la norme

EN 771-3:2011

(y compris les amendements et/ou corrigenda valides)

sont respectées.

Un premier certificat portant le numéro d'identification ci-dessus a été délivré par PROBETON en date du **2006.03.23.** Le présent certificat a été délivré en date du **2021.03.23 (renouvellement).** Il échoit en cas de retrait par PROBETON ou dès que les dispositions des normes harmonisées, les systèmes d'EVCP ou le contrôle de la production en usine subissent des modifications importantes et au plus tard le **2024.03.23**. La validité du présent certificat peut être vérifiée sur le site internet www.probeton.be.

Bruxelles, 2021.03.23

Pour PROBETON,

ir. P. De Winne, Président